GRAND CONSEIL

Motion Pierre-André Page / Michel Losey 116.05
DFIN

Réduction linéaire de 5% de l'impôt cantonal sur les personnes physiques

---

(Dépôt et développement)

La croissance et la compétitivité de l'économie fribourgeoise sont pénalisées par une charge fiscale élevée qui frappe les revenus moyens et supérieurs des personnes physiques. Par ailleurs, le revenu par habitant est sensiblement inférieur dans le canton de Fribourg par rapport à la moyenne suisse.

Il est vrai que des efforts substantiels ont été faits pour alléger les charges des contribuables à revenus modestes (déductions sociales, suppression de l'impôt minimal, subventions diverses, etc.).

Mais nous devons aussi reconnaître que la classe moyenne n'a pas véritablement bénéficié de ces allègements. Or, ce sont les classes de revenus moyens et supérieurs qui contribuent de manière déterminante à la croissance de notre canton. Elles fournissent aussi l'essentiel des rentrées fiscales (77% des rentrées fiscales sont versées par 38% des contribuables (chiffres 2003).

Rappelons également que les contribuables à revenus moyens et supérieurs ont une mobilité accrue et il n'est pas rare de constater qu'un certain nombre de gros contribuables s'établissent à l'extérieur du canton de Fribourg pour des raisons purement fiscales.

C'est pourquoi, quand bien même le Grand Conseil a accepté la motion n° 054.04 Godel/ Tenner de réduire linéairement de 2% par année le taux d'impôt pendant 5 ans, le groupe UDC estime qu'un effort supplémentaire doit être fourni.

Les économies d'intérêts réalisées sur le remboursement des dettes avec l'or de la BNS nous donne enfin les moyens de rendre notre canton plus compétitif fiscalement.

En conséquence, le groupe UDC demande une réduction d'impôt linéaire de 5% sur le barème de l'impôt cantonal, avec effet au 1er janvier 2007.

Ainsi, nous encourageons d'une part les « bons » contribuables à rester dans le canton et nous améliorons sensiblement l'attractivité du canton pour de nouveaux contribuables, sans oublier les bas revenus qui profiteront également de cette réduction. Ces effets seront aussi bénéfiques à moyen termes sur les rentrées fiscales.

Pierre-André Page et Michel Losey, députés
et 11 cosignataires

9 septembre 2005